

LOGO DE L'ENTREPRISE

ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE
D'UN PERSONNEL DANS UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT
ROUTIER OU DE LOGISTIQUE
devant assurer la continuité des approvisionnements (*)

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame) (précisez le nom et prénom), agissant en qualité de (précisez votre fonction) de (précisez le nom de l'entreprise), certifie que Monsieur (ou Madame ou Mademoiselle) (précisez le nom et le prénom), demeurant (précisez l'adresse), est employé(e) dans notre société, en qualité de (précisez).

Son activité nécessite sa présence physique dans l'entreprise.

Fait à (à préciser),

Le (à préciser).

Signature

(*) à modifier pour le cas des conducteurs en véhicule léger

NOTA :

L'employé doit être en possession d'une pièce d'identité

Pour les conducteurs poids lourds, la carte conducteur chronotachygraphe ou le carte de qualification professionnelle valent attestation